Mairie de Sains-Richaumont
Arrondissement de Vervins
Département de l'Aisne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er OCTOBRE 2019

Etaient présents : Mmes et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, DOUBLEMARD Annie LAMOUREUX Vincent, Mr RISBOURG Jean-Luc, MULET Xavier, PROISY Stéphanie, DUBREUCQ Geneviève, Mr ANUSET Jean-Marc, Mr CHOPIN Christophe, ROY Josette, COULLE Katia.

Absents excusés: Pouvoir : Mr ITTELET Robert à Mr ANUSET Jean-Marc
Mme DROY Nathalie

Absents : Mrs FOUCHER Loïc, BATTEUX Jean-François

Mme Stéphanie PROISY est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour : Délibérations à prendre :
-Ouverture de crédits prog. 455 Cuisine pour ex-école maternelle (salle Mots'Art)
-Ouverture de crédits au chapitre 012 charges de personnel
-Décision modificative-ouverture de crédits prog.456 abri de plein air
-Acceptation de chèques pour vente de ferraille et remboursement EDF
-Indemnités de Conseil et de Confection de Budget à Mr OLIVON, Receveur Municipal
-Demande d'une ligne de trésorerie au CRCA.
-Béguinage Ruelle Lacroix-Cession gratuite de la parcelle communale AD n°1 - Annulation de la délibération 002-210206439-20190225-180720191-DE
-Synthèse des commissions,
-Infos,
-Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance et donne lecture du pouvoir de Mr ITTELET Robert à Mr ANUSET Jean-Marc. Mme DROY Nathalie est excusée.
Mme PROISY Stéphanie est élue secrétaire de séance à l'unanimité.
Lecture de l'ordre du jour.
En ce qui concerne l'ordre du jour, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal présents trois points à ajouter :
- Ouvertures de crédits au programme 459 remplacement des menuiseries et réfection de la toiture de l'ex-école maternelle (salle Mots'Art), programme 458 signalétique et programme 420 Plan Local d'Urbanisme
- Acceptation d'un don
- Convention relative à l'organisation d'accueils de loisirs sans hébergement TAC TIC.

Les membres présents donnent leur accord à l'unanimité.

Le Maire pose la question de savoir si tous les membres du Conseil Municipal ont bien reçu le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2019, et s'il y a des remarques.
Pas de remarque. Le compte rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

Objet : Ouverture de crédits prog. 455 Cuisine pour ex-école maternelle (salle Mots'Art)

Le Maire indique que les crédits ouverts au budget primitif 2019 au programme 455 cuisine pour ex-école maternelle (salle Mots'Art) ne sont pas suffisants il y a lieu d'ouvrir les crédits suivants :

Article 2313 prog. 455 cuisine pour ex-école maternelle……2 846.00€
Article 2313 prog. 411 étude et construction d'une salle culturelle……..- 2 846.00€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Objet : Ouverture de crédits au chapitre 012 charges de personnel

Le Maire indique que les crédits ouverts au budget primitif 2019 au chapitre 012 charges de personnel ne sont pas suffisants il y a lieu d'ouvrir les crédits suivants :

Chapitre 012 charges de personnel……..25 600.00€
Article 615221 entretien de bâtiments……-25 600.00€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Objet : Décision modificative- Ouverture de crédits prog. 456 abri de plein air

Le Maire autorise, conformément aux textes et lois en vigueur le virement des crédits ci-après au budget primitif 2019 :
Art. 2188 prog. 456 Abri de plein air 188.00€
Ligne 020 dépenses imprévues -188.00€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Objet : Acceptation d'un chèque pour vente de ferraille

Le Maire indique que la commune a déposé de la vieille ferraille chez GALLOO FLAVIGNY, soit 2.740 tonnes. Cet établissement a fait parvenir à la commune un chèque de 205.50€.
Cette recette sera portée au budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Objet : Acceptation d'un chèque remboursement EDF

Le Maire indique qu'EDF a fait parvenir en mairie un chèque de remboursement de 270.16€, concernant le compteur provisoire installé lors du comice agricole de mai 2018.

Cette recette sera portée au budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Objet : Indemnités de conseil et de confection de budget au Receveur Municipal

Le Maire indique que suite au départ du trésorier de la trésorerie de Vervins, il y a lieu de délibérer pour l'attribution des Indemnités de Conseil et de Confection de Budget au nouveau receveur municipal.

Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité les indemnités de conseil et de confection de budget au taux de 100%.

Objet : Demande d'une ligne de trésorerie au CRCA

Le sujet sera vu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Objet : Béguinage Ruelle Lacroix-Cession gratuite de la parcelle communale AD n°1 - Annulation de la délibération 002-210206439-20190225-180720191du 25 juin 2019.

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Considérant que la Commune de SAINS-RICHAUMONT est propriétaire des parcelles AD n°1 contenant 14 048 m²,

Considérant, que la parcelle propriété foncière :

AD n°1 a fait l'objet d'une exploitation agricole jusqu'au terme du bail consenti à Mr HINCELIN Luc résilié en mars 2018 ;

Qu'il ne subsiste aucun bail sur ces biens appartenant au domaine privé de la commune et qu'ils sont donc librement cessibles.

Considérant, les démarches entreprises par la Commune, notamment avec la société Coopérative Coop Logivam et les Services de l'Etat, pour conférer à ces parcelles le caractère de terrain constructible en vue d'édifier un ensemble de logements pour les personnes âgées, sous forme de béguinage ;

Considérant, la nécessité désormais, compte tenu de l'avancement du projet, d'autoriser la société Coopérative Coop Logivam à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme en vue d'édifier sur ces parcelles :

- 25 logements séniors et une salle d'activités commune ;
- 10 lots de terrains à bâtir pour favoriser l'habitat des jeunes ménages ;
- des équipements de viabilisation nécessaires ;
- de la voirie.

Considérant, que la cession gratuite « à l'euro » du foncier communal permettra de contenir le montant des loyers à venir au bénéfice des futurs habitants ;

Considérant, l'avis des services fiscaux n'est plus requis.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- Autorise Mr le Maire à signer toute promesse, tout acte de vente de la parcelle AD n°1 d'une contenance de 14 048 m², au bénéfice de la Société Coopérative Coop Logivam, dont le siège est 6 rue du Mont Revers à Soissons, en vue d'édifier un béguinage de 25 logements et équipements communs, un ensemble de 10 lots à bâtir, des équipements de viabilisation nécessaires ainsi que de la voirie , à l'euro,
- Autorise le dépôt de toute autorisation d'urbanisme sur la parcelle, pour ledit projet,
- Confie la rédaction des actes à Maître Thomas GIEY Notaire à SAINS-RICHAUMONT.

Objet : Ouverture de crédits au Programme 459 Menuiserie et Réfection toiture ex-école maternelle (salle Mots'Art)

Le Maire indique que les crédits ouverts au budget primitif 2019 au programme 455 cuisine pour ex-école maternelle (salle Mots'Art) ne sont pas suffisants il y a lieu d'ouvrir les crédits suivants :

Article 2313 prog. 459 Menuiserie et Réfection toiture ex-école maternelle **5 509.00€**

Art 2313 prog. 411 Etude et réalisation d'une salle culturelle **5 509.00€**

Objet : Ouverture de crédits au programme 458 signalétique

Le Maire indique que les crédits ouverts au budget primitif 2019 au programme 458 Signalétique, ne sont pas suffisants il y a lieu d'ouvrir les crédits suivants :

Article 2315 prog. 458 Signalétique 637.00€

Article 2313 prog.411 Etude et réalisation d'une salle culturelle -637.00€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Objet : Ouverture de crédits au programme 420 Plan Local d'Urbanisme

Le Maire indique que les crédits ouverts au budget primitif 2019 au programme 420 Plan Local d'Urbanisme ne sont pas suffisants il y a lieu d'ouvrir les crédits suivants :

Article 202 prog.420 Plan Local d'Urbanisme 3 600.00€

Art 2313 prog. 411 Etude et réalisation d'une salle culturelle - 3 600.00€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Objet : acceptation d'un don

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le don suivant qui sera porté à l'article 7713 du budget primitif en cours :

Mme CHARD HUTCHINSON Janine 30.00€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Objet : convention relative à l'organisation d'accueils de loisirs sans hébergement

Le Maire donne lecture de la convention entre la commune et l'Association TAC TIC ANIMATION concernant l'organisation d'Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) accueillant les jeunes mineurs de 3 à 12 ans.

L'association TAC TIC ANIMATION assurera la préparation, la gestion, la responsabilité du séjour. En contrepartie, la commune de Sains-Richaumont de SAINS-RICHAUMONT s'engage à verser à l'Association une subvention au moins égale à celle du Département. La présente convention est conclue pour l'année 2020, elle pourra être renouvelée.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Synthèse des commissions :

Commission cadre de vie, environnement

Mme DOUBLEMARD informe l'assemblée qu'un stagiaire travaille actuellement au sein de la commune sur le volet environnement. Il a en charge la création de supports informatifs à destination des utilisateurs des chemins. Il travaille en collaboration avec l'école qui mène actuellement un projet sur le bocage. Mme DOUBEMARD présente les affiches des essences créées par le stagiaire.

Un atelier « les jardins s'emmêlent » sur le thème de la biodiversité se déroulera le mercredi 16 octobre à 14h.

CCTC Commission des déchets ménagers

Mme DOUBLEMARD indique que la commission des déchets ménagers de la CCTC s'est réunie. Lors de cette réunion, il a été expliqué que les bacs de ramassage actuellement utilisés sont vieillissants et ne sont plus aux normes. Un renouvellement du parc des poubelles domestiques est envisagé. De plus, le ramassage du verre va bientôt cesser, des containers collectifs pourraient être mis en place sur le territoire. Afin d'obtenir des subventions pour financer ces changements la CCTC doit réduire de 50% ces déchets ultimes.

Concernant les déchetteries, compte tenu de la diversification du tri, les déchetteries deviennent trop petites. La CCTC met en place une réflexion autour du devenir des déchetteries.

M. LAMOUREUX rappelle l'importance de participer à la consultation citoyenne lancée par la CCTC suite aux différentes rencontres mise en place sur le bilan du projet de territoire. Il est possible de répondre à cette consultation soit en remplissant le questionnaire papier ou en se rendant sur internet.

M. LAMOUREUX rappelle qu'un rendez-vous conte est organisé le vendredi 11 octobre à 20h30. La commission culturelle a retenu cette année Cédric HERGAULT qui proposera un conte entre terre et mer : Ty Yann.

Infos diverses :

Lecture des remerciements de Mr Bernard LAVARINI pour l'attention portée lors du décès de son épouse Mme Claude-Marie LAVARINI.
Lecture du courrier de remerciements de Mr DE VLIEGER Luc Président des ACPG-CATM et VEUVES pour la subvention.

Mr LAMOUREUX rappelle que les documents du PLU sont à disposition en Mairie pour consultation.

Le Maire revient sur l'entretien du cimetière, il propose d'organiser des visites de nettoyage l'après-midi.

La réception des enseignants aura lieu le 15 octobre à 17 heures au Campus scolaire.

Le Maire indique que le permis de construire concernant la salle culturelle est accepté.

Subvention API, le Maire indique la date limite du dépôt des dossiers au 31/01/2020, une réunion afin de définir les futurs investissements sera organisée.

Téléthon : lecture du courrier de demande de subvention de l'AFMTELETHON, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite. La commune participe en investissement humain. Il aura lieu cette année à Monceau le Neuf, première réunion prévue le 9 octobre.

Séance levée à 22 heures.